



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

ARRETE 2025-RH-08
Portant établissement du tableau annuel
d'avancement de grade au titre de
l'année 2025

Le Maire de Précigné
Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;
Vu la délibération n°2025-010 du 23 janvier 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »
Vu les lignes directrices établies par le maire de Précigné après avis du comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
HEURTEBISE Caroline	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe

Proportion hommes / femmes des agents promouvables :

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion hommes / femmes des agents susceptibles d'être promouvus :

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LE ROUX Katia	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe

Proportion hommes / femmes des agents promouvables :

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion hommes / femmes des agents susceptibles d'être promouvus :

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Agent de Maîtrise Principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
CUILLERIER Sébastien	Agent de Maîtrise

Proportion homme / femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Agent spécialisé Principal des écoles maternelles 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
ALIGON Patricia	Agent spécialisé Principal des écoles maternelles 2 ^{ème} classe

Proportion homme / femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Précigné, le 29 janvier 2025

Le Maire
Jean-François ZALESNY



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Zalesny'.

Publié le 10/02/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 2, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le
Signature des agents